



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

### DÉLIBÉRATION N° 2023-016

**Objet :**

**Affectation du résultat de l'exercice 2022 dans le cadre du budget communal de l'exercice 2023**

Rapporteur :  
M. le Maire

Commission finances :  
Le 6 juin 2023

Convocation :  
Le 13 juin 2023

Pièce(s) jointe(s) : Résultats de l'exercice 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	18
Représentés	8
Votants	26

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 20 juin 2023 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; I. LAFAYE ; F. DA SILVA ; C. ESTREMANHO ; B. ESTREMANHO ; C. BOUËTARD ; H. KÉRIVEL ; M. PICAUD ; C. MARTIN ; C. BASTOUL ; E. MOSCHEROSCH ; L. AMIRI ; S. JAUBERTY ; M. POINSE ; J-P RICAUD ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; A. MUSY-BRELIER

**Absents représentés :**

S. AMIRALTAU a donné pouvoir à E. MOSCHEROSCH  
A. BELLANGER a donné pouvoir à C. MARTIN  
S. DAVID a donné pouvoir à C. BOUËTARD  
J. DJENAÏDI donne pouvoir à H. KÉRIVEL  
I. DOGBO donne pouvoir à G. FRAYSSE  
M. PROVOTAL donne pouvoir à I. LAFAYE  
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à B. ESTREMANHO  
P. WITTERKERTH donne pouvoir à F. DA SILVA

**Absents non représentés :**

S. BIBARD ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire M14 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2023-010 du 11 avril 2023 adoptant le Budget Primitif 2023, sur la base d'une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2023-014 du 20 juin 2023 approuvant le Compte Administratif communal de l'exercice 2022 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2023-015 du 20 juin 2023 approuvant le Compte de Gestion du comptable de l'exercice 2022 pour la commune ;

**VU** l'avis de la Commission finances en date du 6 juin 2023 ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation réglementaire d'affecter les résultats de l'exercice N-1 sur l'exercice N ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS (S. AMIRALTAU ; E. MOSCHEROSCH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; A. MUSY-BRELIER ; M. POINSE ; J-P RICAUD),**

**DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

- L'excédent de fonctionnement 2022 de 769 116.58 € est repris pour 28 836.58€ en recettes de fonctionnement sur l'article 002, et le solde de 740 280€ est affecté en recettes d'investissement sur l'article 1068 du budget 2023 ;
- L'excédent d'investissement de 189 601.63€ est repris dans sa totalité en recettes d'investissement sur l'article 001 du budget 2023.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 20 juin 2023

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

